

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 16 juillet 2018 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : THOMAS Irène, GOURDON Chrystelle.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) : THOMAS Irène à ARCHIER Alain.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Patrice GIRARD, Conseiller Municipal Vice-Président Annonay Rhône Agglo est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Arrivée de Madame Doriane BRUNON, Conseillère Municipale.

Délibération n° 2018 041 : Avenant n° 17 à la convention de l'ESAT du Haut-Vivarais - Année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal donne son accord sur l'avenant n° 17 de la convention du 27 juin 2001 pour la livraison de repas prêts à consommer qui lie la Commune de Saint Marcel-lès-Annonay et l'E.S.A.T. du HAUT-VIVARAIS qui propose le tarif du repas à 3,946 € T.T.C. pour l'année scolaire 2018/2019.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 042 : Tarifs cantine participation des familles - Année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal fixe les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018-2019 :

	Familles domiciliées à St Marcel-lès-Annonay	Familles extérieures
--	---	----------------------

Repas enfant	4,50 €	5,50 €
Repas enfant majoré	5,50 €	7,00 €
Repas adulte	7,00 €	

Etant précisé que ces montants sont les mêmes que ceux de l'année scolaire précédente.

Nombre de votants : 11

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 043 : Tarifs garderie périscolaire - Année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal fixe les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2018-2019 :

Tranches horaires		Familles domiciliées à St Marcel-lès- Annonay	Familles extérieures
MATIN	de 07 h 00 à 08 h 20	1,80 €	2,25 €
MIDI	de 11 h 30 à 12 h 30	1,20 €	1,50 €
	de 12 h 30 à 13 h 20	1,20 €	1,50 €
SOIR	de 16 h 30 à 17 h 30	1,20 €	1,50 €
	de 16 h 30 à 18 h 30	2,40 €	3,00 €

Etant précisé que ces montants sont les mêmes que ceux de l'année scolaire précédente.

Il précise que chaque heure commencée est due : lorsque les parents ne récupèrent pas leur(s) enfant(s) à l'heure précise de fin de tranche horaire, ceux-ci doivent s'acquitter du tarif de la tranche horaire suivante.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 044 : Contrat de travail – Mme Isabelle PALLADE- Année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal donne son accord sur le contrat de travail à signer avec Mme Isabelle PALLADE d'Agent contractuel du service scolaire, à temps incomplet, à compter du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour une durée de travail hebdomadaire de 17 heures et 62 centièmes.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 045 : Contrat de travail – Mme Myriam CAVY – MEYER - Année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal donne son accord sur le contrat de travail à signer avec Madame Myriame CAVY - MEYER, Agent contractuel du service scolaire, à temps incomplet, à compter du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour une durée de travail hebdomadaire de 27 heures et 57 centièmes.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 046 : Subvention exceptionnelle « Feu d'artifice » au Comité des Fêtes

Le conseil municipal donne son accord pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du feu d'artifice qui s'est déroulé le samedi 07 juillet 2018.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 047 : Subvention exceptionnelle à l'association Amicale Boules

Le conseil municipal donne son accord pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Amicale Boules de St Marcel-lès-Annonay suite à leur demande relative à la participation de deux équipes à des Championnats de France.

Nombre de votants : 11

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 048 : Protocole transactionnel d'accord avec Mme Ghislaine BONNEFOY-RIOS

Le conseil municipal approuve le protocole transactionnel d'accord à signer avec Mme Ghislaine BONNEFOY-RIOS.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 049 : Avenant au bail administratif de courte durée pour le local sis 3, Place des Anciens Combattants

Le conseil municipal approuve l'avenant au bail administratif de courte durée pour le local sis 3, Place des Anciens Combattants qui sera signé avec Madame Catherine GAGLIARDI, Diplômée de la formation « Praticien Hypnose Ericksonienne » pour le renouvellement d'une durée d'un an.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 050 : Contrat de cession pour la représentation du 29 septembre 2018 Association « Mine de Rien »

Le conseil municipal approuve le contrat relatif à l'organisation d'une représentation de théâtre de l'Association « Mine De Rien » le 29 septembre 2018 à la Salle culturelle.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 051 : Acquisition d'une partie de parcelle M. MARMOL / Mme SEAUVE

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de parcelle des propriétaires MARMOL/SEAUVE(43 m²).

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 052 : Convention de partenariat « fête du livre jeunesse » - Annonay Rhône Agglo

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat à signer avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay relative à l'organisation de la « Fête du livre jeunesse », via la Bibliothèque communautaire Saint-Exupéry, du 10 au 13 octobre 2018

La participation s'élève à :

- Un forfait calculé sur la base de 100 € par intervention d'auteur et/ou illustrateur dans les établissements de petite enfance et écoles maternelles de la commune,
- Un forfait calculé sur la base de 10 euros par repas des jeudi ou vendredi midi

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 053 : Convention de gestion « assurances risques statutaires CNP – SOFAXIS » - Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le conseil municipal approuve la convention de gestion liée au contrat d'assurance « Risques statutaires » à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. Les frais de gestion sont fixés à 1 % du montant de la cotisation annuelle des agents de la CNRACL et IRCANTEC.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 054 : Contrat Enfance Jeunesse : Situation de l'AFR « Arc-en-Ciel » et renouvellement convention Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche

Le conseil municipal approuve :

- le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Vivarais pour les 4 prochaines années du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 portant sur les actions :
 - Accueil de loisirs de Boulieu-Lès-Annonay,
 - Accueil de loisirs de St Marcel-Lès-Annonay,
 - Accueil des jeunes pré-adolescents,
 - Accueil des jeunes adolescents.

- le renouvellement de la convention de gestion de la structure A.F.R « Arc-en-Ciel » de Boulieu-Lès-Annonay pour les 4 prochaines années du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Nombre de votants : 11

POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 055 : Rapport d'observations du commissaire enquêteur concernant « Aliénation d'un tronçon de chemin rural au droit de la propriété PONCET cadastrée AC 3-4-5 »

Le conseil municipal approuve le rapport favorable du commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'un tronçon de chemin rural au droit de la propriété PONCET cadastrée AC 3-4-5 d'une surface de 29 m², et décide d'aliéner ledit tronçon.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 056 : Cession d'une parcelle communale aux Consorts PONCET

Le conseil municipal approuve la cession aux Consorts PONCET d'une parcelle communale correspondant au tronçon de chemin rural aliéné représentant 29 m² au tarif de 8 € par m² soit 232 € auquel il faut ajouter le tarif correspondant aux frais d'enquête publique (492,25 €) soit un total de 724,25 € compte tenu que les Consorts PONCET se sont engagés à payer les frais de notaire liés de cette opération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 25.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le1..7..JUIL.,...2018...., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER


